

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBI





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 4720

Rapport d'inspection - Installation électrique domest	ique BT / TI	BT existan	nte
N° de rapport: 23/16.04.18.10.3	-		
Concerne : ✓ contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique			
Type d'habitation → maison □ appartement □ autres :			
Demandeur: Cel TIGNEEN - SRANG			************
Personne sur place :	Nd		
Adresse de la visite : Aug. de Le Le L. 24 694	o opp	AGNE	
Date de visite : As loy///C. Date d'émission : As l.o.y///.C.Références	client ·	11	
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271	bic □ 279		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11	1015 🖬 270		
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : Protection générale du branc	hement · 2/	Δ	
	nombre de circ	nits terminal	IX . C.
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	Hombie de elle	outo terrimat	AX.
	En oudro	Docon	7 2 211
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	.,,	X	
Etat du matériel électrique installé	X	,	
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des		,	
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		0.04	
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		Y	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	V		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 2 ,	0		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement indi	viduel de l'agen	t SOCOTEC I	RELGILIM ashl
Manquements / Notes :	viduel de l'agen	100001201	SELOIOW assi.
* Abrene de blom olichi que of	castal	10. A. a.	
	and the same of th	1. 10- 5	36
*Absence de I Diff 301A/ & beau con	1 - 12	1 100	
Coverants dec brokes de Terre de	es el	Le real	courses
an refer of place de Tene pres	- 5-7	D. 73 3	La Res &
VReconditionment de print	tolla	him	for to
The Country our	, ecce,	on e	
VMor de paises dones la Cui Side	non	auto	rise
Conclusion:			
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.LE. Le precha	in contrôle péri	odique est à	effectuer 3
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une	visite complén	nentaire est à	8
exécuter par le même organisme après mise en conformité 📈 au terme de 1	8 mois après s	ignature de l'	acte de
vente.			775
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exa	men complém	entaire est à	effectuer RAP/SOCO
par le même organisme en vue de compléter le dossier.			E2:

E273(fr)/0215 - V8

Nom et visa du demandeur pour réception :